

1853.

L'ESPION HUBERT.

Jersey.

Hier, 20 octobre 1853, j'étais, contre mon habitude, allé le soir à la ville.

J'avais écrit deux lettres, l'une pour Londres à Schœlcher, l'autre pour Bruxelles à Samuel, que je tenais à mettre moi-même à la poste. Je m'en revenais, il faisait clair de lune, il pouvait être neuf heures et demie, lorsqu'en passant à l'endroit que nous appelons Tap et Flac, espèce de petite place vis-à-vis l'épicier Gosset, un groupe effaré m'aborda.

C'étaient quatre proscrits : Mathé, représentant du peuple ; Rattier, avocat ; Hayes, dit Sans-Couture, cordonnier, et Henry, dit petit père Henry, dont j'ignore la profession.

— Qu'avez-vous ? leur dis-je, les voyant tout émus.

— Nous venons d'exécuter un homme, me dit Mathé, et il agitait un rouleau de papier qu'il tenait à la main.

Alors ils me contèrent rapidement ceci (m'étant retiré depuis le mois de mai des sociétés de proscrits, et vivant à la campagne, tous ces faits étaient nouveaux pour moi) :

Au mois d'avril dernier, un homme débarquait à Jersey. Un réfugié politique, le cabaretier Beauvais, qui est un cœur généreux, se promenait sur le quai au moment où le packet aborda. Il vit cet homme pâle, défait, en haillons, portant un petit paquet misérable.

— Qui êtes-vous ? dit Beauvais.

— Un proscrit.

— Votre nom ?

— Hubert.

— Où allez-vous ?

— Je ne sais pas.

— Vous n'avez pas d'auberge ?

— Je n'ai pas de quoi payer.

— Venez chez moi.

Beauvais emmena Hubert chez lui. Beauvais avait son petit établissement Don Street, n° 20.

Hubert était un homme de cinquante ans, ayant les cheveux blancs et la moustache noire, le visage marqué de petite vérole, l'air robuste, l'œil intelligent. Il se disait ancien maître d'école et arpenteur-géomètre. Il était du département de l'Eure.

On l'avait expulsé au 2 décembre ; il s'était rendu à Bruxelles où il était venu me voir ; chassé de Bruxelles, il était allé à Londres. À Londres, il avait vécu plus d'un an dans les derniers échelons de misère de la proscription.

Il avait habité cinq mois, cinq mois d'hiver, dans ce qu'on appelait une Sociale, espèce de grande salle délabrée, dont les portes et les fenêtres laissaient passer le vent et dont le plafond laissait passer la pluie. Il avait couché, les deux premiers mois de son arrivée, côte à côte avec un autre proscrit, Bourillon, sur la dalle de pierre devant la cheminée. Ces hommes couchaient sur cette dalle, sans matelas, sans couverture, sans une poignée de paille, avec leurs haillons mouillés sur le corps. Il n'y avait pas de feu dans la cheminée.

Ce n'était qu'au bout de deux mois que Louis Blanc et Ledru-Rollin avaient donné quelque argent pour acheter du charbon. Quand ces hommes avaient des pommes de terre, ils les faisaient cuire dans l'eau et ils dînaient ; quand ils n'en avaient pas, ils ne mangeaient pas.

Hubert, sans argent, sans lit, presque sans souliers et sans vêtements, vivait là, dormait sur cette pierre, grelottait toujours, mangeait rarement, et ne se plaignait jamais. Il prenait sa large part de la souffrance de tous, stoïque, impassible, silencieux.

Il avait fait partie de la société *la Délégation*, puis l'avait quittée en disant : Félix Pyat n'est pas socialiste. Après quoi il était entré dans la société *la Révolution*, et s'en était séparé en disant : Ledru-Rollin n'est pas républicain.

Le 14 septembre 1852, le préfet de l'Eure lui avait écrit pour l'engager à faire sa « soumission ». Hubert avait répondu à ce préfet une lettre peu ménagée, lui prodiguant ainsi qu'à son « empereur » les mots les plus crus et les plus vrais, *clique, canaille, misérable*. Il avait montré cette lettre datée du 24 septembre à tous les proscrits qu'il avait

rencontrés, et l'avait fait afficher dans la salle où se réunissaient les sociétaires de *la Révolution*.

Le 5 février, on avait lu son nom au *Moniteur* dans la liste des « graciés ». Hubert s'était répandu en indignation, et, au lieu de rentrer en France, il était allé à Jersey, en disant : Les républicains sont meilleurs là qu'à Londres.

Il était donc débarqué à Saint-Hélier.

En arrivant chez Beauvais, Beauvais lui montra une chambre à lit très propre et lui dit :

— Voici votre chambre.

— Je vous ai dit que je n'avais pas de quoi payer, dit Hubert. — C'est égal, dit Beauvais.

— Donnez-moi un coin et une botte de paille dans le grenier.

— Je vous donnerais plutôt, reprit Beauvais, ma chambre et mon lit.

Aux heures des repas, Hubert ne voulait pas se mettre à table. Plusieurs proscrits étaient en pension chez Beauvais ; ils y déjeunaient et y dînaient pour trente-cinq francs par mois.

— Je n'ai pas trente-cinq sous, disait Hubert, donnez-moi un morceau sur le pouce, je mangerai sur le coin de la table de cuisine.

Beauvais se fâchait :

— Pas de ça. Vous dînez avec nous, citoyen.

— Et vous payer ?

— Quand vous pourrez.

— Jamais peut-être.

— Eh bien, jamais.

Beauvais procura à Hubert quelques leçons de grammaire et de calcul dans la ville ; et, du produit de ces leçons, il le força de s'acheter un paletot et des souliers.

— Des souliers, j'en ai, disait Hubert.

— Oui, vous avez des souliers, reprenait Beauvais, mais vous n'avez pas de semelles.

Les proscrits s'émurent de la situation de Hubert, et on lui assigna le secours ordinaire alloué aux nécessiteux sans femme ni enfants, sept francs par semaine.

Avec cela et ses leçons il vivait. Hors de là, il ne recevait rien.

Plusieurs, entre autres Gaffney, lui offrirent de l'argent, il n'accepta point.

— Non, disait-il ; il y en a de plus malheureux que moi.

Il se rendait utile chez Beauvais, y tenait le moins de place possible, se levait de table avant la fin, ne buvait jamais de vin ni d'eau-de-vie, refusait de laisser remplir son verre ; du reste, communiste ardent, rejetant toute espèce de chefs, déclarant la république trahie par Louis Blanc, par Félix Pyat, par Ledru-Rollin, par moi ; réclamant, à la chute de Bonaparte, qu'il appelait toujours *Badinguet*, « un massacre de six mois », *pour en finir*, disait-il ; imposant, à force de souffrances et de gravité, même à ceux qui évitaient son contact, une sorte de respect, ayant en lui je ne sais quelle évidence de probité farouche.

Un modéré disait de lui à un exalté : — C'est pire que Robespierre.

L'exalté répondit : — C'est mieux que Marat.

C'était là le masque qui venait de tomber.

Cet homme était un espion.

Voici comment la chose s'était découverte :

Hubert avait dans la proscription un ami intime, Hayes. Un jour, c'était au commencement de septembre, il prit Hayes à part et lui dit très bas et mystérieusement :

— Je pars demain.

— Tu pars ?

— Oui.

— Où vas-tu ?

— En France.

— Comment ! en France !

— À Paris.

— À Paris !

— On m'y attend.

— Pourquoi ?

— Pour un coup.

— Comment entreras-tu en France ?

- J'ai un passeport.
- De qui ?
- Du consul.
- Sous ton nom ?
- Sous mon nom.
- Voilà qui est drôle.
- Tu oublies que je suis gracié de février.
- C'est juste, dit Hayes. Et de l'argent ?
- J'en ai.
- Combien ?
- Vingt francs.
- Avec vingt francs tu vas faire le voyage de Paris ?
- Une fois à Saint-Malo, j'irai comme je pourrai. À pied s'il le faut. S'il le faut, je ne mangerai pas. Il faut que je sois à Paris. J'y serai. J'irai droit devant moi, par le plus court.

Au lieu de prendre le plus court, il prit le plus long. De Saint-Malo il alla à Rennes, de Rennes à Nantes, de Nantes à Angers, d'Angers à Paris, par le chemin de fer. Il mit six jours à ce voyage. Chemin faisant, il vit dans chaque ville les démocrates meneurs, Boué à Saint-Malo ; Rocher, le docteur Guépin et les Mangin à Nantes ; Rioteau à Angers. Il se présenta partout comme envoyé en mission par les proscrits de Jersey, et il eut facilement les secrets de chaque localité. Il ne cachait ni ne montrait sa misère ; on la voyait. À Angers, il emprunta cinquante francs à Rioteau, n'ayant plus, disait-il, de quoi aller jusqu'à Paris.

D'Angers, il écrivit à une femme avec laquelle il vivait à Jersey, une Mélanie Simon, couturière, logée Hill street, n° 5, et qui lui avait prêté trente-deux francs pour son voyage. Il avait caché ces trente-deux francs à Hayes.

Il dit à cette femme qu'elle pouvait lui écrire rue de l'École-de-Médecine, n° 38 ; qu'il ne logerait pas là, mais qu'il y avait un ami qui lui remettrait ses lettres.

Arrivé à Paris, il alla voir Goudchaux ; il trouva, sans qu'on pût savoir comment, la demeure de Boisson, l'agent de la fraction Ledru-Rollin ; lequel Boisson vit caché à Paris. Il se donna à Boisson comme envoyé

par nous, les proscrits de Jersey, et entra dans toutes les combinaisons du parti dit *parti de l'action*.

Vers la fin de septembre on le vit débarquer à Jersey par le steamer *Rose*.

Le lendemain de son arrivée, il reprit Hayes à part et lui déclara qu'un coup allait se faire ; — que s'il était, lui Hubert, arrivé quelques jours plus tôt à Paris, le coup aurait eu lieu ; — que son avis, à peu près accepté, était de faire sauter un pont de chemin de fer sous le passage de « Badinguet » ; — que tout était prêt, hommes et argent ; — mais que le peuple n'avait confiance qu'aux proscrits ; — qu'il allait donc retourner à Paris pour la chose, lui Hubert ; et qu'ayant pris part à tous les coups depuis 1830, il ne voulait, certes, pas faire défaut à celui-là ; — mais que lui ne suffisait pas ; — qu'il fallait dix proscrits de bonne volonté pouvant se mettre à la tête du peuple dans l'action ; — et qu'il était venu les chercher à Jersey.

Il termina en disant à Hayes :

— Veux-tu être un des dix ?

— Parbleu ! dit Hayes.

Hubert vit d'autres proscrits et leur fit les mêmes confidences avec le même mystère, disant à chacun : « Je ne dis cela qu'à vous. » Il enrégimenta entre autres, outre Hayes, Jego, qui relevait d'une fièvre typhoïde, et Gigoux, auquel il affirma que son nom, à lui, Gigoux, « remuerait les masses ».

Ceux qu'il recrutait ainsi pour les emmener à Paris lui disaient :

— Mais de l'argent ?

— Soyez tranquilles, répondait Hubert, on en a. On vous attendra au débarcadère. Venez à Paris, le reste ira tout seul. On se chargera de vous caser.

Outre Hayes, Gigoux et Jego, il vit Jarassé, Famot, Rondeau, — d'autres encore.

Il y a, depuis la dissolution de la Société générale, deux sociétés de proscrits à Jersey, *la Fraternelle* et *la Fraternité*.

Hubert faisait partie de *la Fraternité*, dont Gigoux était trésorier. Il en touchait, je l'ai dit, un secours de sept francs par semaine. Il réclama à Gigoux, qui les lui paya, les quatorze francs de ses deux semaines d'absence ; — son absence, dit-il, ayant eu pour motif « le service de la république ».

Le jour du départ de Hubert et de ceux qu'il emmenait fut fixé au vendredi 21 octobre.

Cependant un proscrit, Rattier, avocat à Lorient, se trouvant un matin chez le marchand de tabac Hurel, vit entrer dans la boutique un homme auquel il n'avait jamais parlé, mais qu'il connaissait de vue.

Cet homme l'apercevant, et reconnaissant en lui un français, lui dit :

— Citoyen, auriez-vous la monnaie d'un billet de cent francs ?

— Non, dit Rattier.

L'homme déploya un papier de couleur jaune qu'il tenait à la main, et le présenta au marchand en lui demandant la monnaie. Le marchand n'avait pas la somme ; pendant le colloque, Rattier reconnut dans le papier jaune un billet de banque français de cent francs. L'homme s'en alla. Rattier dit à Hurel :

— Savez-vous le nom de cet homme ?

— Oui, dit Hurel, c'est un proscrit français nommé Hubert.

À peu près au même moment, Hubert, en payant sa logeuse, tirait de sa poche des poignées de schellings et de demi-couronnes.

Mélanie Simon réclamait les trente-deux francs ; il refusait de payer, et en même temps, par une sorte de contradiction bizarre, il laissait voir à Mélanie Simon un portefeuille, « plein, a dit Mélanie plus tard, de papiers jaunes et bleus ».

— Ce sont des billets de banque, disait Hubert à Mélanie Simon ; j'ai là dedans trois mille cinq cents francs.

Du reste, la contradiction s'explique ; Hubert, rentrant en France, voulait emmener Mélanie Simon ; il refusait de la rembourser afin qu'elle le suivît, et, pour qu'elle le suivît sans inquiétude, il lui montrait qu'il était riche.

Mélanie Simon ne voulait pas quitter Jersey. Elle tint bon, et redemanda ses trente-deux francs. Des querelles éclatèrent.

Hubert refusant toujours :

— Écoute, dit Mélanie, si tu ne me payes pas, j'ai vu ton argent ; je devine que tu es un espion, je te dénonce aux proscrits.

Hubert se mit à rire.

— Faire croire cela de moi ! dit-il. Essaie donc !

Il croyait détruire cette idée dans l'esprit de Mélanie Simon en faisant bonne contenance.

— Mes trente-deux francs, dit Mélanie.

— Pas un sou, dit Hubert.

Mélanie Simon alla trouver Jarassé et dénonça Hubert.

Il sembla au premier abord que Hubert avait raison. Ce fut parmi les proscrits à qui nierait en éclatant de rire.

— Hubert, mouchard ! disait-on. Allons donc !

Beauvais rappelait sa sobriété et Gaffney son désintéressement, Bisson son républicanisme, Seigneuret son communisme, Bourillon les cinq mois de nuits passées sur la pierre, Gigoux les secours qu'on lui donnait, Roumilhac son stoïcisme ; tous sa misère.

— Je l'ai vu sans souliers, disait l'un.

— Et moi sans gîte, disait l'autre.

— Et moi sans pain, ajoutait un troisième.

— C'est mon meilleur ami, disait Hayes.

Cependant Rattier racontait le fait du billet de cent francs ; les détails du voyage de Hubert perçaient peu à peu ; on se demandait pourquoi ce singulier itinéraire ; on apprenait qu'il avait partout circulé avec une facilité étrange ; un habitant de Jersey affirmait l'avoir vu à Saint-Malo se promenant sur le quai parmi les douaniers et coudoyé par les gendarmes sans que gendarmes et douaniers parussent faire attention à lui ; les soupçons s'éveillaient ; Mélanie Simon criait sur les toits. Le vigneron poète Claude Durand, respecté de toute la proscription, hochait la tête en parlant de Hubert.

Mélanie Simon communiqua à Jarassé la lettre de Hubert donnant pour adresse à Paris le n° 38 de la rue de l'École-de-Médecine, « où un ami se chargeait de recevoir ses lettres ».

Or le fils du représentant Mathé étant allé à Paris quelques mois auparavant avait, par une coïncidence bizarre, précisément logé rue de l'École-de-Médecine, et n° 38.

Jarassé ayant montré à Mathé la lettre de Hubert à Mélanie Simon, l'adresse et l'*ami* frappèrent l'attention du fils de Mathé qui était présent et qui s'écria :

— Mais c'est justement la maison où j'ai demeuré. Il y avait parmi les locataires de cette maison un agent de police nommé Philippi.

Une sourde rumeur commença à circuler parmi les proscrits.

Hayes et Gigoux, les deux amis de Hubert, les premiers qu'il avait enrôlés pour Paris, lui dirent :

Gigoux : — « Décidément, on jase. »

— De quoi ? dit Hubert.

Hayes : — « De Mélanie Simon et de toi. »

— Eh bien, on dit qu'elle est ma maîtresse ?

Gigoux : « — Non, on dit que tu es un mouchard. »

— Après ? Que faire à cela ?

— Provoquer une enquête, dit Hayes.

— Et un jugement, dit Gigoux.

Hubert ne répondit pas.

Ses deux amis froncèrent le sourcil.

Le lendemain, ils le pressèrent de nouveau, il se tut ; ils revinrent à la charge, il refusa presque ; plus il hésitait, plus ils insistaient. Ils finirent par lui déclarer qu'il fallait « tirer la chose à clair ».

Hubert, acculé à l'enquête et voyant les soupçons grandir, consentit.

C'est chez Beauvais, Don street, n° 20, que se tient ce qu'on appelle « le cercle des proscrits ». Les proscrits désœuvrés et les proscrits sans travail se tiennent là dans une salle commune.

Hubert afficha dans cette salle une déclaration adressée à tous « ses frères d'exil » dans laquelle, allant au-devant des « infâmes calomnies » répandues sur son compte, il se mettait à la disposition de tous, réclamait une enquête et demandait pour juges tous les proscrits.

Il voulait l'enquête *immédiate*, rappelant qu'il comptait quitter Jersey le vendredi 21 octobre, et terminait en disant : « La justice du peuple doit être prompte. »

Le dernier mot de cette affiche était : « Le jour se fera. — Signé : *Hubert*. »

Sur cette affiche la société « Fraternité » dont était Hubert se réunit. Elle évoqua l'enquête, et nomma pour instruire ce procès domestique de la proscription cinq de ses membres : Mathé, Rattier, Rondeau, Henry et Hayes. — Mathé, sur le cri de surprise échappé à son fils, était convaincu de la culpabilité de Hubert.

Cette commission fit une véritable instruction juridique, appela les témoins, entendit Gigoux et Jego, enrôlés par Hubert pour Paris, Jarassé, Famot, auquel Hubert avait dit : — Il faut un massacre de six mois pour en finir ; — recueillit les dires de Rattier et de Hayes, appela Mélanie Simon, confronta Mélanie Simon avec Hubert ; se fit représenter la lettre de Hubert datée d'Angers, laquelle avait été déchirée, et en rapprocha les morceaux ; dressa procès-verbal du tout.

Dans la confrontation, Mélanie Simon confirma toutes ses paroles, et dit nettement à Hubert :

— Vous êtes un mouchard de Bonaparte.

Les présomptions abondaient, mais les preuves manquaient.

Mathé dit à Hubert :

— Vous partez vendredi ?

— Oui.

— Vous avez une malle ?

— Oui.

— Qu'emportez-vous dans cette malle ?

— Mes quelques hardes, et des exemplaires des publications socialistes et républicaines.

— Voulez-vous qu'on visite votre malle ?

— Oui.

Rondeau accompagna Hubert chez Beauvais où Hubert logeait et où était sa malle.

La malle fut ouverte ; Rondeau y trouva deux chemises, quelques mouchoirs, un vieux pantalon et un vieux paletot ; rien de plus.

Cependant l'absence de preuves palpables affaiblissait les soupçons, et l'opinion des proscrits revenait à Hubert. Hayes, Gigoux et Beauvais le défendaient vivement.

Rondeau rendit compte de ce qu'il avait trouvé dans la malle.

— Et les écrits socialistes ? demanda Mathé.

— Je n'en ai pas vu, dit Rondeau.

Hubert garda le silence.

Cependant le bruit de la visite de cette malle s'étant répandu, un menuisier de Queen street dit à un proscrit, Jarassé, je crois :

Le Menuisier : — « Mais a-t-on ouvert le double fond ? »

Jarassé : — « Quel double fond ? »

Le Menuisier : — « Le double fond de la malle. »

Jarassé : — « La malle a un double fond ? »

Le Menuisier : — « Mais oui. »

Jarassé : — « Comment le savez-vous ? »

Le Menuisier : — « C'est moi qui l'ai fait. »

Le propos fut répété à la commission. Mathé dit à Hubert :

Mathé : — « Votre malle a un double fond ? »

Hubert : — « Sans doute. »

Mathé : — « Pourquoi ce double fond ? »

Hubert : — « Parbleu ! pour cacher les écrits démocratiques que j'emporte. »

Mathé : « Pourquoi n'avez-vous pas parlé de ce double fond à Rondeau ? »

Hubert : « Je n'y ai pas songé ».

Mathé : — « Consentez-vous à ce qu'on le visite ? »

Hubert : — « Oui. »

Hubert donna ce consentement le plus tranquillement du monde, répondant le plus souvent par monosyllabes et presque sans quitter sa pipe. Ses amis concluaient de son laconisme à son innocence. La commission décida qu'elle assisterait tout entière à la visite du double fond.

On se mit en marche. C'était le jeudi, hier, veille du jour fixé par Hubert pour son départ.

En route :

— Où allons-nous ? demanda Hubert.

— Chez Beauvais, dit Rondeau, puisque votre malle est là.

Hubert reprit : « Nous sommes nombreux ; il faudra déclouer le double fond à coups de marteau ; cela fera émotion chez Beauvais, où il y a toujours beaucoup de proscrits ; que deux d'entre vous viennent avec moi, et portons la malle chez le menuisier. Les autres iront nous y attendre. Le menuisier a fermé le double fond, il saura mieux l'ouvrir que

personne. Tout se passera toujours devant la commission, et il n'y aura pas de scandale.

On y consentit. Hubert, aidé de Hayes et de Henry, apporta la malle chez le menuisier.

Le double fond fut ouvert. Il était rempli de papiers. Il y avait en effet des écrits républicains, mes discours, les *Bagnes d'Afrique* de Ribeyrolles, la *Couronne Impériale* de Cahaigne. On y trouva les trois ou quatre passeports successifs de Hubert, le dernier délivré en France, *sur sa demande*. On y trouva une collection complète de documents relatifs à l'organisation intérieure de la société *la Révolution*, organisée à Londres par Ledru-Rollin ; tout cela mêlé à force lettres et à une foule de paperasses.

Parmi ces paperasses, on trouva deux lettres qui parurent singulières, la première, datée du 24 septembre, adressée au préfet de l'Eure et repoussant l'offre d'amnistie avec une indignation prodigue d'épithètes du reste les plus méritées du monde ; c'était cette lettre que Hubert avait montrée aux proscrits de Londres et affichée dans leurs salles de réunion. La seconde lettre, datée du 30 et séparée de la première par six jours seulement, était adressée au même préfet, et contenait, sous forme de réclamation d'argent, des offres fort claires de service au gouvernement bonapartiste.

Ces deux lettres se contredisant, il était évident que l'une des deux seulement avait dû être envoyée, et il semblait probable que ce n'était pas la première. Selon toute apparence, la seconde était la lettre réelle ; la première était « pour la montre ». On présenta à Hubert les deux lettres.

Hubert continuait de fumer sa pipe imperturbablement.

On mit de côté les deux lettres, et l'on poursuivit l'examen des papiers.

Une lettre de l'écriture de Hubert, commençant par ces mots : « Ma chère mère », tomba dans les mains de Rattier. Il lut les premières lignes. C'était une lettre de famille, et il allait la rejeter, lorsqu'il s'aperçut que la feuille était double.

Il ouvrit presque machinalement cette feuille, et il eut comme l'impression d'un éclair dans les yeux. Son regard venait de tomber, en tête du second feuillet, sur ces mots écrits de la main de Hubert :

*À Monsieur de Maupas, Ministre de la Police.*

— *Monsieur le Ministre.*

Suivait la lettre qu'on va lire ; une lettre signée *Hubert*.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai reçu sous la date du 14 septembre dernier, dans le but de me faire rentrer en France, une lettre de M. le Préfet de l'Eure.

« J'ai écrit, les 24 et 30 du même mois, deux lettres à M. le Préfet ; elles sont toutes deux restées sans réponse.

« Depuis, j'ai vu mon nom figurer au *Moniteur* dans la liste faisant l'objet du décret du 5 février présent mois, mais je n'étais pas prêt à partir à cette époque, voulant finir, à Londres, une petite brochure, intitulée : *les Proscrits républicains, et la République impossible par ces mêmes prétendus républicains*. Cette brochure, pleine de vérités et de faits que personne ne peut nier, produira, je crois, un certain effet en France, où je désire la faire imprimer. J'ai fait viser hier mon passeport pour la France ; rien d'intéressant ne me retient donc plus en Angleterre, si ce n'est qu'avant de partir je désirerais savoir si l'on me donnera ce qui m'est dû, et que je *réclame par ma lettre* précitée du 30.

« M. le Préfet de l'Eure, qui était prié de communiquer cette lettre à qui de droit, a dû la faire parvenir au gouvernement ; j'en attends toujours la solution ; mais, voyant que, depuis tant de temps, je n'ai encore rien reçu, je me suis décidé à vous adresser cette lettre dans l'espoir d'obtenir un résultat immédiat.

« Voici mon adresse à Londres : (Angleterre, n° 17, *Church street, Soho square*) ;

« Et mon nom : HUBERT, Julien Damascène, géomètre-arpenteur, à Heuqueville, près les Andelys (Eure).

« *Signé* : HUBERT. »

« Le 25 février 1853. »

Rattier leva les yeux et regarda Hubert.

Il avait quitté sa pipe ; la sueur perlait sur son front à grosses gouttes.

— Vous êtes un mouchard, dit Rattier.

Hubert, livide, tomba sur une chaise sans répondre un mot.

Les membres de la commission firent une liasse des papiers, et allèrent immédiatement rendre compte du résultat à la société *la Fraternité* qui tenait séance en ce moment.

C'est dans ce trajet que je les rencontrai.

À la révélation de ces faits, une sorte de commotion électrique agita la proscription dans toute la ville. On courait dans les rues, on s'abordait ; les plus exaltés étaient les plus stupéfaits. — Cet Hubert auquel on avait cru !

Un fait ajoutait à l'émotion. Le jeudi est jour de poste à Jersey, les journaux de France venaient d'arriver. Or les nouvelles qu'ils apportaient éclairaient Hubert d'une sorte de lueur sinistre. Trois cents arrestations avaient eu lieu à Paris et une foule en France. Hubert avait vu Rocher (de Nantes) à Saint-Malo, Rocher était arrêté ; il avait vu Guépin et les Mangin à Nantes, les Mangin et Guépin étaient arrêtés ; il avait vu Rioteau à Angers et lui avait emprunté de l'argent, Rioteau était arrêté ; il avait vu Goudchaux et Boisson à Paris, Goudchaux et Boisson étaient arrêtés.

Les faits et les souvenirs arrivaient en foule. Gaffney, un de ceux qui avaient jusqu'au dernier moment soutenu Hubert, racontait qu'en 1852 il avait expédié en contrebande de Londres pour le Havre un ballot contenant quatrevingts exemplaires de *Napoléon le Petit*. Hubert et un avoué de Rouen, proscrit, nommé Bachelet, étaient dans sa chambre quand il avait fermé le ballot. Il avait fait devant eux un calcul duquel il résultait que le ballot serait chez sa mère, à lui Gaffney, tel jour où un ami, prévenu, pourrait venir chercher l'envoi. Hubert et Bachelet sortirent. Après leur départ, Gaffney rectifia son calcul et reconnut que le ballot arriverait chez sa mère, au Havre, un jour plus tôt. Il écrivit à sa mère et à son ami en conséquence. Le ballot arriva en effet, et fut enlevé par l'ami.

Le lendemain, qui était le jour fixé précédemment par Gaffney en présence de Hubert et de Bachelet, une descente de police eut lieu chez M<sup>me</sup> Gaffney, et on retourna toute la maison pour trouver des livres qui, dirent les agents, devaient *lui avoir été envoyés de Londres*.

Vers dix heures du soir, douze ou quinze proscrits étaient réunis chez Beauvais. Pierre Leroux, et un jersiais, M. Philippe Asplet, officier du connétable, étaient assis dans un coin ; Pierre Leroux entretenait M. Asplet des tables tournantes. Tout à coup Henry entre et raconte le fait, le double fond de la malle, la lettre à Maupas, les arrestations en

France ; Hayes, Gigoux et Rondeau surviennent et confirment les dires de Henry.

En ce moment la porte s'ouvre et Hubert paraît. Il rentrait se coucher et venait, comme d'habitude, prendre sa clef pendue à un clou dans la salle commune.

— Le voilà ! crie Hayes.

Tous se précipitent sur Hubert ; Gigoux le soufflette, Hayes le saisit aux cheveux, Heurtebise l'empoigne à la cravate et lui serre le cou. Beauvais lève un couteau.

Asplet arrête le bras de Beauvais.

Beauvais m'a dit, une heure après, en me contant la chose : — Sans Asplet, Hubert était mort.

M. Asplet, en sa qualité d'officier de police, intervint et leur arracha Hubert.

Beauvais jeta son couteau ; ils laissèrent là l'espion ; deux ou trois allèrent dans des coins, cachèrent leur tête dans leurs mains et se mirent à pleurer.

Cependant j'étais rentré chez moi.

Il était près de minuit, j'allais me coucher ; j'entendis une voiture s'arrêter à la porte, puis un coup de sonnette.

Un moment après, Charles entra dans ma chambre et me dit :

— C'est Beauvais.

Je descendis.

Toute la proscription se réunissait en séance générale pour juger immédiatement Hubert. On le gardait à vue, et l'on avait envoyé Beauvais me chercher. J'hésitais. Juger cet homme, cette séance de nuit, cette sainte Vehme des proscrits, tout cela me semblait étrange et répugnait à mes habitudes.

Beauvais insista. — Venez, me dit-il. Si vous ne venez pas, je ne réponds pas de Hubert.

Il ajouta : — Je ne réponds pas de moi-même. Sans Asplet, je lui ouvrais le ventre d'un coup de couteau.

Je suivis Beauvais, et j'emmenai mes deux fils. Chemin faisant, nous fûmes rejoints par Cahaigne, Ribeyrolles, Frond, Lefèvre le boiteux, Cauvet et plusieurs autres proscrits qui habitent le Havre-des-Pas.

Minuit sonnait quand nous arrivâmes.

La salle où l'on allait juger Hubert, dite Cercle des Proscrits, est une de ces grandes salles en équerre comme il y en a dans presque toutes les maisons anglaises. Ces salles, peu appréciées de nous autres français, prennent vue sur les deux façades de devant et de derrière.

Celle-ci, située au premier étage de la maison Beauvais, Don street, n° 20, a deux fenêtres sur une cour intérieure et trois fenêtres sur la rue, vis-à-vis la grande devanture rouge de la bâtisse destinée aux bals publics, qu'on appelle ici Hôtel de ville.

Quelques groupes d'habitants de la ville, émus des rumeurs qui circulaient, causaient à voix basse sous les fenêtres. Les proscrits arrivaient de tous les côtés.

Quand j'entrai, presque tous étaient déjà réunis. Ils étaient disséminés dans les deux compartiments de la salle et chuchotaient entre eux d'un air grave.

Hubert était venu me voir à Bruxelles et à Jersey ; mais je n'avais gardé de cet homme aucun souvenir.

Quand j'entrai, je dis à Heurtebise :

- Où est Hubert ?
- Derrière vous, me dit Heurtebise.

Je me retournai, et je vis, assis à une table, adossé au mur, du côté de la rue, sous la fenêtre du milieu, une pipe devant lui, le chapeau sur la tête, un homme d'environ cinquante ans, coloré, marqué de petite vérole, aux cheveux très blancs et aux moustaches très noires. Ses yeux étaient fixes et tranquilles. De temps en temps, il soulevait son chapeau et s'essuyait le front avec un gros mouchoir bleu. Son paletot, de couleur brune, était boutonné jusqu'au menton.

Maintenant qu'on savait qui il était, on lui trouvait la mine d'un sergent de ville.

On allait et venait devant lui, auprès de lui, à côté de lui, en parlant de lui.

- C'est là ce lâche, disait l'un.
- Voilà ce bandit, disait l'autre.

Il entendait ces paroles échangées à voix haute, et regardait ceux qui parlaient, absolument comme s'ils eussent parlé d'un autre.

Quoique la salle, où survenaient sans cesse de nouveaux arrivants, fût encombrée, il y avait un vide autour de lui. Il était seul à sa table et sur son banc. Quatre ou cinq proscrits, debout dans les deux angles de la fenêtre, le gardaient. L'un d'eux était Bony, qui nous montre à monter à cheval.

La proscription était à peu près au complet, quoique la convocation eût été faite à la hâte au milieu de la nuit, la plupart étant couchés et endormis. Pourtant on remarquait quelques absences. Pierre Leroux, après avoir assisté au premier choc de Hubert et des proscrits, s'en était allé et n'était pas revenu, et, de toute la famille très nombreuse — qu'on appelle ici « la tribu Leroux » — il n'y avait là qu'un seul membre, Charles Leroux. Étaient également absents la plupart de ceux qu'on appelle parmi nous « les exaltés », et entre autres l'auteur du manifeste dit *du comité révolutionnaire*, Seigneuret.

On était allé chercher la commission qui avait fait l'enquête. Elle arriva ; Mathé, qui sortait du lit, avait l'air tout endormi.

Parmi les réfugiés présents, un ancien, vieilli dans les conspirations, avait l'habitude de ces sortes de procès sommaires entre proscrits dans les catacombes ; espèces de séances de francs-juges où le mystère n'exclut pas la solennité et où il s'est plus d'une fois prononcé d'effrayants arrêts, que tous sanctionnent et que quelques-uns exécutent. Cet ancien était Cahaigne. Vieux de visage, jeune de cœur, nez camard encadré dans une barbe grise et dans des cheveux blancs, républicain à face de cosaque, démocrate à manières de gentilhomme, poète, homme du monde, homme d'action, combattant des barricades, vétéran des complots, Cahaigne est une figure. On lui cria : Présidez. Et on lui donna pour secrétaires Jarassé, qui est de la société dite *Fraternité*, et Heurtebise, qui est de la société dite *Fraternelle*.

Cette *Fraternité* et cette *Fraternelle* ne vivent pas fraternellement.

La séance s'ouvrit.

Un grand silence se fit.

La salle en ce moment présentait un aspect étrange. Au-dessous des plafonds des deux compartiments éclairés chacun, et très faiblement, par deux becs de gaz, s'étagaient et se groupaient, assis, debout, accroupis, accoudés, sur les bancs, sur les chaises, sur les tabourets, sur les tables, sur les appuis des fenêtres, quelques-uns bras croisés, adossés au mur, tous pâles, graves, sévères, presque sinistres, les soixante-dix proscrits républicains de Jersey.

Ils remplissaient les deux compartiments de la salle, laissant seulement dans le compartiment aux trois fenêtres donnant sur la rue un petit espace libre occupé par trois tables, la table près du mur où Hubert était seul, une table tout auprès où étaient Cahaigne, Jarassé et Heurtebise, et en face une plus petite, entourée des membres de la commission et sur laquelle Rattier, le rapporteur, avait posé le dossier. Derrière cette table, flambait une cheminée pleine de charbon de terre où chantait je ne sais quelle chaudière, qu'un garçon de taverne venait surveiller de temps en temps. Sur le manteau de la cheminée, au-dessous d'un râtelier chargé de pipes, parmi une foule d'affiches énormes émanant des proscrits, entre l'annonce de Charles Leroux recommandant son établissement de brochage et la pancarte de Ribot inaugurant sa chapellerie du *Chapeau rouge*, s'étalait, collé avec quatre pains à cacheter, le placard réclamant une enquête et une « justice prompte », signé Hubert.

On voyait çà et là sur les tables des verres d'eau-de-vie et des pots de bière. Tout autour de la salle pendaient à des rangées de clous des casquettes vernies, des chapeaux de paille et des feutres mous. Un vieux damier, dont les carreaux blancs n'étaient guère plus blancs que les carreaux noirs, était accroché au mur au-dessus de la tête de Hubert.

J'étais assis, avec Ribeyrolles et mes fils, dans l'angle près de la cheminée.

Quelques-uns des proscrits fumaient, l'un une pipe, l'autre un cigare. Cela faisait dans la salle peu de lumière et beaucoup de fumée. Le haut des fenêtres, en guillotine, selon la mode anglaise, était ouvert pour laisser passer toute cette vapeur.

La séance commença par l'interrogatoire de Hubert. Dès les premiers mots, Hubert ôta son chapeau. Cahaigne l'interrogea avec une gravité un peu théâtrale ; mais, quel que fût l'accent, on sentait un fond lugubre et sérieux.

Hubert dit ses deux prénoms : Julien-Damascène.

Hubert avait eu le temps de reprendre sa présence d'esprit. Il répondait avec précision et sans trouble. À un certain moment, comme on lui parlait de son retour par le département de l'Eure, il rectifia ainsi je ne sais quelle erreur de Cahaigne : — Pardon, Louviers est sur la rive droite et les Andelys sont sur la rive gauche.

Du reste, il n'avoua rien.

L'interrogatoire fini, on passa à la lecture des procès-verbaux de la commission, des témoignages et des pièces. Cette lecture, commencée dans le calme le plus profond, souleva une rumeur qui allait grossissant à mesure que les faits apparaissaient plus noirs et plus odieux. On entendait ces murmures étouffés :

— Ah ! le gueux ! Ah ! le scélérat ! Est-ce qu'on ne va pas l'étrangler sur place, ce chenapan ?

Au milieu de cette basse continue d'imprécations, le lecteur était forcé d'élever la voix. C'était Rattier qui lisait. Mathé lui passait les pièces. Beauvais l'éclairait avec une chandelle de suif dans un chandelier de fer. Le suif coulait goutte à goutte sur la table.

Après les dépositions des témoins lues, Rattier annonça qu'il arrivait à la pièce décisive. Le silence revint, un silence fébrile, inquiet, absolu. Charles me dit tout bas : — On entendrait voler un mouchard.

Rattier lut la lettre de Hubert à Maupas.

Tant que la lettre dura, on se contentait ; les poings se crispaient ; quelques-uns mordaient leur mouchoir.

Quand le dernier mot fut lu :

— La signature ! cria le vieux Fombertaux.

Rattier dit :

— Signé Hubert.

Alors ce fut effrayant.

L'explosion éclata.

Le silence n'avait été que de l'attente mêlée de je ne sais quelle hésitation à croire une telle chose ; quelques-uns avaient douté jusque-là, et dit : Pas possible ! Quand cette lettre apparut, écrite par Hubert, datée par Hubert, signée par Hubert, évidente, réelle, incontestable, sous les yeux de tous, dans les mains de tous, le nom de Maupas écrit par Hubert, la conviction tomba au milieu de l'assemblée comme la foudre.

Les faces furieuses se tournèrent vers Hubert ; plusieurs bondirent sur leurs bancs ; des poignets menaçants se levèrent sur lui. Ce fut comme une frénésie de rage et de douleur ; une lueur terrible emplit tous les yeux.

On n'entendait que ces cris :

— Ah ! l'infâme ! — Ah ! ce misérable Hubert ! — Ah ! brigand de la rue de Jérusalem !

Fombertaux, dont le fils est à Belle-Isle, cria : — Voilà les scélérats qui nous vendent depuis vingt ans !

— Oui, reprit un autre, et c'est grâce à ces êtres-là que les jeunes sont dans les cachots et que les vieux sont dans l'exil !

Un proscrit, dont j'ignore le nom, grand jeune homme blond, monta sur une table, montra Hubert, et cria :

— Citoyens, à mort !

— À mort ! à mort ! répétèrent une foule de voix.

Hubert commençait à regarder autour de lui d'un air égaré.

Le même jeune homme reprit :

— Nous en tenons un ; qu'il ne nous échappe pas.

Un cria :

— Jetons-le à la Seine.

Il y eut un éclat de rire sinistre.

— Tu te crois donc encore sur le Pont-Neuf !

Et l'on reprit :

— À la mer le mouchard, avec une pierre au cou !

— Passons-le au bleu, dit Fombertaux.

Pendant le tumulte, Mathé m'avait remis la lettre de Hubert, et je l'examinai avec Ribeyrolles. Elle était écrite, en effet, sur le second feuillet d'une lettre de famille, d'une écriture un peu allongée, nette, lisible, avec quelques ratures, tout entière de la main de Hubert. Au bas de ce brouillon, par une sorte d'habitude d'homme illettré, il avait signé son nom en toutes lettres.

Cahaigne réclama le silence ; mais le moment était indescriptible. Tous parlaient à la fois ; c'était comme une seule âme qui jetait par soixante bouches la même malédiction au misérable.

— Citoyens, cria Cahaigne, vous êtes juges !

Ce mot suffit. Tous se turent. Les mains levées s'abaissèrent, et chacun, croisant les bras ou appuyant le coude sur son genou, reprit sa place avec une sorte de dignité sinistre.

— Hubert, dit Cahaigne, reconnaissez-vous cette lettre ?

Jarassé présenta la lettre à Hubert, qui répondit :

— Oui.

Cahaigne continua :

— Quelles explications avez-vous à donner ?

Hubert garda le silence.

— Ainsi, poursuivit Cahaigne, vous vous avouez mouchard ?

Hubert leva la tête, regarda Cahaigne, frappa du poing sur la table, et dit :

— Cela, non !

Un murmure courut comme un frisson de colère. L'explosion, qui n'était que suspendue, faillit recommencer ; mais, comme on vit que Hubert continuait de parler, le silence revint.

Hubert déclara, d'une voix sourde et saccadée, mais qui avait un certain accent ferme et, chose triste à dire, sincère : — Qu'il n'avait jamais fait de mal à personne ; — qu'il était républicain ; — qu'il mourrait « de dix mille morts » avant de faire tomber par sa faute « un cheveu de la tête d'un républicain » ; — que, s'il y avait eu des arrestations à Paris, il en était innocent ; — qu'on n'avait pas assez fait attention à la première lettre au préfet de l'Eure ; — que, quant à la lettre à Maupas, c'était un brouillon, un projet, qu'il l'avait écrite, mais qu'il ne l'avait pas envoyée ; — qu'on reconnaîtrait la vérité plus tard ; — et qu'on aurait regret ; — que, quant à la brochure : *la République impossible à cause des républicains*, il l'avait écrite également, mais ne l'avait pas publiée.

On lui cria de toutes parts :

— Où est-elle ?

Il répondit avec calme :

— Je l'ai brûlée.

— Est-ce là, reprit Cahaigne, tout ce que vous avez à dire ?

Hubert fit signe de la tête que non, puis continua :

— Il ne devait rien à Mélanie Simon ; — ceux qui lui avaient vu de l'argent s'étaient trompés ; — le citoyen Rattier se trompait ; — il n'était jamais, lui Hubert, entré chez le marchand de tabac Hurel ; — ses passeports étaient la chose la plus simple du monde ; — étant « gracié », il y avait droit ; — il avait rendu les cinquante francs à Rioteau d'Angers ; — il était un honnête homme ; — il n'avait jamais eu de billet

de banque ; — l'argent qu'il avait dépensé, il l'avait reçu de sa femme, en tout cent soixante francs environ ; — il avait rencontré le citoyen Boisson à Paris dans un restaurant à vingt-deux sous ; c'est comme cela qu'il avait su son adresse ; — s'il voulait emmener des proscrits à Paris, c'était pour renverser « Badinguet », non pour livrer « ses amis » ; — si les gendarmes l'avaient laissé circuler en France, ce n'était pas sa faute ; — « en définitif », il y avait une entente pour le perdre entre quelques-uns, et tous en étaient « victimes ».

Il répéta deux ou trois fois, sans qu'on pût saisir à quoi cette phrase se rapportait :

- Le menuisier qui a fait le double fond est là pour le dire.
- Est-ce là tout ? reprit Cahaigne.
- Oui, dit-il.

Un frémissement accueillit ce mot ; on avait écouté les explications ; elles n'avaient rien expliqué.

— Prenez garde, continua Cahaigne. C'est vous-même qui nous avez dit de vous juger ; nous vous jugeons. Nous pouvons vous condamner.

— Et vous exécuter ! cria une voix.

— Hubert, reprit Cahaigne, vous courez tous les dangers du châtement. Qui sait ce qui adviendra de vous ? Prenez garde. Désarmez vos juges par un aveu. Nos amis sont dans les mains de Bonaparte, mais vous êtes dans les nôtres. Faites des révélations, éclairez-nous. Aidez-nous à sauver nos amis, ou vous êtes perdu. Parlez.

— C'est vous, dit Hubert en levant la tête, c'est vous qui perdez « nos amis » de Paris en disant leurs noms tout haut comme vous faites, dans une assemblée (et il promena ses yeux sur l'assemblée) « où il y a évidemment des mouchards ». Je n'ai rien de plus à dire.

Cette fois l'explosion recommença, et avec une telle furie, qu'on put craindre un moment qu'elle ne passât des paroles à l'action.

Les cris : À mort ! sortirent de nouveau d'une foule de bouches irritées.

Il y a dans la proscription un cordonnier de Niort, ancien sous-officier d'artillerie, appelé Guay, communiste fanatique, excellent et honnête ouvrier d'ailleurs, homme à la longue barbe noire, au teint pâle, aux yeux enfoncés, à la parole lente, au maintien grave et résolu. Il se leva et dit :

— Citoyens, il paraît qu'on voudrait juger Hubert à mort. Cela m'étonne. Vous oubliez que nous sommes dans un pays qui a des lois. Ces lois, nous ne devons pas les violer, nous ne devons rien tenter qui leur soit contraire. Cependant il faut punir Hubert, d'une part, pour le passé, et, d'autre part, pour l'avenir, lui imprimer un stigmate ineffaçable. Donc, afin de ne rien faire en dehors de ce qui est permis par les lois, voici ce que je propose : — Nous allons saisir Hubert et lui raser les cheveux et les moustaches, et, comme les cheveux et les moustaches repoussent, lui couper un centimètre de l'oreille droite. Les oreilles ne repoussent pas.

Cette proposition, énoncée du ton le plus grave et de l'accent le plus convaincu, s'acheva dans ce lugubre éclat de rire qui revenait par instants et qui se mêlait, comme une horreur de plus, à la terreur de la scène.

Près de Guay, à l'entrée du deuxième compartiment, à côté du docteur Barbier, était assis un proscrit nommé Avias.

Avias, sous-officier dans l'armée d'Oudinot, avait déserté devant Rome, ne voulant pas, lui républicain, égorger une république. Il avait été pris, jugé par un conseil de guerre, et condamné à mort. La veille de l'exécution, il avait réussi à s'échapper. Il s'était réfugié en Piémont. Au 2 décembre, il avait franchi la frontière et s'était bravement joint aux républicains du Var, armés contre le coup d'état. Dans un engagement, une balle lui avait brisé la cheville ; ses amis l'avaient emporté à grand'peine ; et on lui avait coupé le pied. Expulsé du Piémont, il était allé en Angleterre, puis à Jersey. À son arrivée, il était venu me voir ; quelques amis et moi lui avons donné des secours, et il avait fini par s'établir teinturier, et par vivre.

Avias paraissait avoir beaucoup connu Hubert. Tout le temps qu'avait duré la lecture des pièces, il s'était démené et écrié : — Ah ! coquin ! Ah ! j... f... ! Dire qu'il me disait : Louis Blanc est un traître ! Victor Hugo est un traître ! Ledru-Rollin est un traître !

Quand Guay se fut assis, Avias se leva et monta sur son banc, puis sur une table. Avias est un homme de trente ans, de haute taille, à la face rouge et large, aux tempes saillantes, aux yeux à fleur de tête, à la bouche grande, à l'accent provençal. Avec son œil furieux, ses poings noirs de teinture, son pied de moins qui le faisait chanceler sur la table, rien n'était plus sauvage que cette espèce de géant aux cris rauques, dont la tête touchait au plafond.

Il cria : — Citoyens, pas de tout ça ! finissons. Comptons-nous, et tirons au sort à qui donnera le coup de pouce au gremlin. Si personne ne veut, je m'offre.

Une clameur d'adhésion s'éleva : — Tous ! tous !

Un petit jeune homme à barbe blonde, qui était assis devant moi, dit : — Je m'en charge. L'affaire du mouchard sera faite demain matin.

— Non pas, reprit un autre dans le coin opposé. Nous sommes quatre ici qui nous en chargeons.

— Oui, ajouta Fombertaux, en étendant le poing jusque sur la tête de Hubert. Justice de ce gueux-là ! À mort !

Pas une contestation ne s'élevait. Hubert lui-même, terrifié, baissait la tête et semblait dire : — C'est juste.

Je me levai.

— Citoyens, leur dis-je, dans un homme que vous nourrissiez, que vous souteniez, que vous aimiez, vous venez de trouver un traître. Dans un homme que vous preniez pour un frère, vous venez de trouver un espion. Cet homme a encore sur le dos le vêtement que vous lui avez acheté, et aux pieds les souliers que vous lui avez donnés. Vous êtes dans le frémissement de l'indignation et de la douleur. Cette indignation, je la partage ; cette douleur, je la comprends. Mais prenez garde. Qu'est-ce que c'est que ces cris de mort que j'entends ? Il y a deux êtres dans Hubert : un mouchard et un homme. Le mouchard est infâme, l'homme est sacré.

Ici une voix m'interrompit, la voix d'un brave garçon nommé Cauvet, qui est riche et quelquefois gris, et qui abuse de ce qu'il est partisan de Ledru-Rollin, pour se montrer fanatique de la guillotine. Un grand silence s'était fait. Cauvet dit à demi-voix :

— Ah oui ! c'est ça. Toujours la douceur !

— Oui, dis-je, la douceur. L'énergie d'un côté, la douceur de l'autre ; voilà les deux armes que je veux mettre dans les mains de la république.

Je repris :

— Citoyens, savez-vous ce qui vous appartient dans Hubert ? Le mouchard oui, l'homme non. Le mouchard est à vous, l'honneur du traître, le nom du traître, sa personne morale, vous avez le droit d'en faire ce qu'il vous plaira ; vous avez le droit de broyer cela, de déchirer cela, de fouler cela aux pieds ; oui, vous avez le droit de pétrir sous vos talons le nom de Hubert, et d'en ramasser les lambeaux hideux dans la

boue et de les jeter à la face de Bonaparte. Mais savez-vous à quoi vous n'avez pas le droit de toucher ? C'est à un cheveu de sa tête.

Je sentis la main de Ribeyrolles qui serrait la mienne. Je continuai :

— Ce que MM. Hubert et Bonaparte viennent de faire ici est monstrueux : faire nourrir un espion par notre pauvre caisse indigente, mêler dans la même poche le billet de banque de Maupas et le denier fraternel des proscrits, nous jeter aux yeux notre aumône pour nous aveugler, faire arrêter les hommes qui nous servent en France par l'homme que nous nourrissons à Jersey, enrôler dix exilés ici-même pour les pontons, recruter à Jersey pour Cayenne, singer, parodier et compromettre l'exaltation par la mouchardise, aigrir nos amertumes avec le venin de la police, poursuivre la proscription par le guet-apens, ne pas même laisser l'exil tranquille, attacher les fils d'une trame infâme aux plus saintes fibres de notre cœur, nous trahir et nous voler en même temps, nous filouter et nous vendre, combiner ce qu'il y a de plus bas avec ce qu'il y a de plus lâche, la perfidie mielleuse, la férocité sournoise, voilà le sac dans lequel nous venons de prendre la main de M. Bonaparte.

Il y a dans ce sac l'espion ; il y a aussi l'empereur. Je voudrais bien savoir ce que cet empereur pense de cet espion, et ce que cet espion pense de cet empereur.

Citoyens, j'y insiste, la main de M. Bonaparte, elle est dans ce sac plein de ténèbres. Nous la tenons. Ne la lâchons pas.

Qu'avons-nous à faire ? Publier les faits, prendre la France, l'Europe, la conscience publique, la probité universelle à témoin. Faire dire au monde entier : C'est infâme ! Infliger au fait honteux que nous tenons une heure d'exposition publique. Mettre le sieur Bonaparte au pilori dans la personne du sieur Hubert.

La providence ici prend clairement fait et cause pour nous. Elle saisit M. Bonaparte en flagrant délit d'espionnage et nous le livre. Si triste que soit la découverte, l'occasion est bonne. Dans cette affaire, tout l'avantage moral revient à la proscription, à la démocratie, à la république. La situation est excellente. Ne la gâtons pas.

Et savez-vous comment nous la gêterions ? En nous méprenant sur notre droit. En nous comportant comme des vénitiens du seizième siècle au lieu de nous conduire comme des français du dix-neuvième. En agissant comme le conseil des Dix. En tuant l'homme.

En principe, pas de peine de mort, je vous le rappelle. Pas plus contre un espion que contre un parricide. En fait, c'est absurde.

Touchez cet homme, blessez-le, frappez-le seulement, et demain l'opinion qui est pour vous se tourne contre vous. La loi anglaise vous cite à sa barre. De juges, c'est vous qui devenez accusés. M. Hubert disparaît, M. Bonaparte disparaît ; l'espion et l'empereur s'en vont dans le brouhaha l'un portant l'autre, et que reste-t-il ? Vous, proscrits français, devant un jury anglais.

Et au lieu de dire : Voyez l'indignité de ce Bonaparte ! on dira : Voyez la brutalité de ces démagogues !

Citoyens, ajoutai-je en étendant le bras du côté de Hubert, je prends cet homme sous ma garantie, non pour l'homme, mais pour la république. Je m'oppose à ce qu'il lui soit fait aucun mal, ni aujourd'hui, ni demain, ni ici, ni ailleurs. Je résume votre droit en un mot : publier, ne pas tuer. L'honneur de l'homme, et non sa peau. Le châtement par la lumière, non par la violence. Un acte de grand jour, non un acte de nuit. La peau de Hubert ! grand Dieu ! qui est-ce donc qui en veut ? qu'est-ce que vous feriez de la peau d'un mouchard ? quant à moi, je ne veux pas même de celle de Bonaparte. Je le déclare, personne ne touchera à Hubert, personne ne le maltraitera. Poignarder M. Bonaparte, ce serait dégrader le poignard ; souffleter M. Hubert, ce serait salir le soufflet. —

Ces paroles, que je récris aujourd'hui de mémoire, furent écoutées avec une attention profonde et une adhésion croissante à chaque mot. Quand je me rassis, la question était décidée. À vrai dire, je ne pense pas que Hubert, quelles qu'eussent été les violences du début, courût, séance tenante, un danger immédiat ; mais le lendemain pouvait être fatal. Comme je me rasseyais, j'entendis derrière moi un proscrit nommé Fillion, échappé d'Afrique, dire distinctement :

— Voilà ce que c'est. Le mouchard est sauvé. Il fallait faire, et ne pas dire. Cela nous apprendra à bavarder.

Ces paroles furent couvertes par un cri général :

— Non ! pas de violences. Publier les faits, parler à l'opinion, flétrir Hubert et Bonaparte, voilà ce qu'il faut.

Claude Durand, Barbier, Rattier, Ribeyrolles, Cahaigne, me félicitèrent vivement. Hubert me regardait d'un air morne.

La séance avait été comme suspendue après mes paroles. Les proscrits de la nuance dite terroriste fixaient sur moi des yeux irrités. Fillion m'aborda et me dit :

— Vous avez raison. Du moment qu'on avait parlé, rien n'était plus possible. Est-ce que, quand on veut exécuter un traître, on s'en va le crier sur les toits ? Nous sommes soixante ici, c'est cinquante-six de trop. Quatre suffisaient. En Afrique, nous avons eu une affaire comme celle-là. On a découvert qu'un nommé Auguste Thomas était agent de police, un ancien républicain pourtant, et de la veille, et de toutes les conspirations depuis vingt ans. On a eu la preuve du fait un jour à neuf heures du soir. Le lendemain, l'homme avait disparu sans qu'on ait pu jamais savoir ce qu'il était devenu. C'est comme cela que ces choses-là se font.

Comme j'allais répondre à Fillion, la séance se rouvrait. Cahaigne éleva la voix :

— Rasseyez-vous, citoyens. Vous avez entendu les paroles du citoyen Victor Hugo. Ce qu'il propose, c'est une peine morale.

— Oui, oui ! bien ! crièrent une multitude de voix.

Cauvet, l'homme de bonne humeur, qui m'avait interrompu, s'agita sur la table où il était assis.

— Parbleu ! voilà qui est beau ! dit-il ; une peine morale ! et vous allez lâcher l'homme ! et demain il s'en ira en France dénoncer et vendre tous nos amis ! Il faut le tuer, ce coquin-là.

Il y avait là une objection sérieuse. Hubert en liberté était dangereux.

Beauvais prit la parole :

— Il n'y a pas besoin de le tuer, et on ne le lâchera pas. Depuis le mois d'avril je nourris Hubert et je le loge, à peu près pour rien. Je voulais bien avoir nourri un proscrit ; je ne veux pas avoir nourri un mouchard. Maintenant il faut que M. Bonaparte me paie la dépense de M. Hubert. C'est 83 francs. Demain matin, M. Asplet empoignera M. Hubert et nous le coffrera à la prison pour dettes, à moins que Hubert ne tire de sa poche un des billets de banque de M. Maupas. Cela me fera plaisir à voir.

On se mit à rire. Beauvais en effet avait résolu la question.

— Oui, cria Vincent, mais il s'en ira d'ici à demain matin.

— Nous le gardons à vue, dit Bony.

— Fouillons-le, cria Fombertaux.

— Oui, oui, fouillons le mouchard.

Et une foule se précipita du côté de Hubert.

— Vous n’avez le droit, m’écriai-je, ni de le garder à vue, ni de le fouiller. Le garder à vue, c’est attenter à sa liberté ; le fouiller, c’est toucher à sa personne.

Le fouiller était, de plus, une naïveté. Il était évident que Hubert, depuis que l’enquête était commencée, ne devait rien avoir sur lui qui pût le compromettre.

Hubert cria : — Ah ! qu’on me fouille, j’y consens.

La chose était peu surprenante.

— Il consent, dirent-ils, il consent. Fouillons-le.

Je les arrêtai. Je demandai à Hubert :

— Vous consentez ?

— Oui.

— Il faut donner votre consentement par écrit.

— Je veux bien.

Jarassé écrivit le consentement et Hubert le signa. Pendant ce temps-là on le fouillait, car ils n’avaient pas eu la patience d’attendre la signature.

Ses poches vidées et retournées, on ne trouva rien, que quelques sous, son gros mouchoir bleu et un morceau déchiré de la *Chronique de Jersey*.

— Les souliers ! fouillez les souliers, cria une voix.

Hubert ôta ses souliers et les mit sur la table.

— Il n’y avait rien dedans, dit-il, que les pieds d’un républicain.

Cahaigne reprit la parole. Il rappela ma proposition et la fit adopter. Aucune main ne se leva contre.

Puis il dit : — Citoyens, vous êtes des juges ; l’accusé est devant vous. Une peine morale seule est possible. Je vous propose de la prononcer en ces termes :

Et il lut le projet de résolution suivant :

« Les soussignés, tous proscrits, déclarent, dans leur âme et conscience, que le sieur HUBERT (Julien Damascène) est convaincu d’appartenir à la police de M. Bonaparte. »

(Suivent les signatures.)

Cette proposition fut adoptée à l’unanimité, puis signée.

Pendant qu'on signait la proposition, Hubert avait remis ses souliers à ses pieds et son chapeau sur sa tête ; il avait repris sa pipe sur la table et il semblait chercher du regard quelqu'un qui lui offrît du feu pour l'allumer.

À ce moment-là, Cauvet s'approcha de lui et lui dit d'une voix douce :

— Veux-tu un pistolet ?

Hubert ne répondit pas.

— Veux-tu un pistolet ? reprit Cauvet.

Hubert garda le silence. Cauvet recommença :

— J'ai un pistolet chez moi. Un bon. Le veux-tu ?

Hubert haussa l'épaule et poussa la table du coude.

— Le veux-tu ? reprit Cauvet.

— Laissez-moi tranquille, dit Hubert.

— Tu ne veux pas de mon pistolet ?

— Non.

— Alors donne-moi la main.

Et Cauvet, complètement gris, tendit la main à Hubert.

Hubert ne la lui donna pas.

Cependant je causais avec Cahaigne qui me disait :

— Vous avez bien fait de les avertir, mais je crains que demain la colère ne revienne à deux ou trois comme Avias, et qu'ils ne le tuent dans quelque coin.

Je n'avais pas signé la déclaration. Tous avaient signé, excepté moi.

Heurtebise me présenta la plume.

— Je signerai dans trois jours, dis-je.

— Pourquoi ? demandèrent plusieurs.

— Parce que je crains les coups de tête. Je signerai dans trois jours, quand je serai sûr qu'aucune menace ne s'est réalisée et qu'on n'a fait aucun mal à Hubert.

On me cria de toutes parts :

— Signez ! signez ! On ne lui fera aucun mal.

— Vous me le garantissez ?

— Nous vous le promettons.

Je signai.

Une demi-heure après, je rentrais chez moi. Il était six heures du matin. La bise de mer sifflait dans le Rocher des proscrits ; les premières blancheurs de l'aube égayaient le ciel. Quelques petits nuages d'argent jouaient au milieu des étoiles.

À cette même heure, M. Asplet, requis par Beauvais, saisissait Hubert et l'écrouait à la prison pour dettes.

Ce matin 21 octobre, vers dix heures, un sieur Laurent, qui prend ici, en vertu d'une nomination de M. Bonaparte, la qualité de vice-consul de France, se présentait chez M. Asplet.

Il venait, disait-il, réclamer un français arrêté illégalement.

— Pour dettes, a dit Asplet.

Et il a montré l'ordre d'écrou signé du député-vicomte, M. Horman.

— Voulez-vous payer ? a demandé Asplet.

Le consul a baissé la tête et s'en est allé.

Il est dans la destinée d'Hubert d'être nourri par les proscrits. En ce moment on le nourrit à la prison, moyennant six pence (treize sous) par jour.

En remuant mes papiers, j'y ai trouvé une lettre de Hubert. Il y a dans cette lettre une phrase triste : « La faim est mauvaise conseillère. »

Hubert a eu faim.